



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°1

Objet : Mise à jour du Tableau des effectifs 2021

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 10  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 13  
Nombre de droits de vote : 23  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (10) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Frédy POIRIER	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER

Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Le Président rappelle qu'il appartient au Bureau syndical, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il présente les grades et emplois des filières administrative et technique, ainsi que les emplois pourvus par des agents non statutaires. Il précise la décomposition du nombre de postes ouverts, qui tient compte des effectifs en poste mais également d'une provision de postes vacants destinés à des recrutements répondant à l'évolution des besoins des services (réorganisations) et à l'évolution statutaire des carrières (promotions, avancements de grade et réussite aux concours).

GRADES AGENTS STATUTAIRES	CAT.	POSTES OUVERTS au 15/04/2021	dont TNC	POSTES POURVUS au 01/03/2021	dont TNC
<u>Emploi fonctionnel</u>					
- Directeur Général des Établissement Publics de 80000 à 150000 hab	A	1		1	
<b>SOUS TOTAL (1)</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	
<u>Filière administrative</u>					
- Attaché Principal	A	5		5	
- Attaché	A	9		7	
- Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1	
- Rédacteur principal de 2ème classe	B	5		3	
- Rédacteur	B	11		7	
- Adjoint Administratif Ppal 1ère classe	C	19	1	15	
- Adjoint Administratif Ppal 2ème classe	C	28	3	24	3
- Adjoint Administratif	C	12	3	12	3
<b>SOUS TOTAL (2)</b>		<b>90</b>		<b>74</b>	
<u>Filière technique</u>					
- Ingénieur en Chef hors classe	A	1		0	
- Ingénieur en Chef	A	1		1	
- Ingénieur hors classe	A	0		0	
- Ingénieur Principal	A	7		7	
- Ingénieur	A	15		12	
- Technicien Principal de 1ère classe	B	14		13	

- Technicien Principal de 2ème classe	B	17		14	
- Technicien	B	18		14	
- Agent de Maîtrise Principal	C	38		27	
- Agent de Maîtrise	C	63		54	
- Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	46		35	
- Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	54	2	39	2
- Adjoint Technique	C	88		78	
<b>SOUS TOTAL (3)</b>		<b>362</b>		<b>294</b>	

<b>EMPLOIS AGENTS NON STATUTAIRES</b>	<b>POSTES OUVERTS au 15/04/2021</b>	<b>POSTES POURVUS au 01/03/2021</b>
Apprentis	7	7
<b>SOUS TOTAL (4)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

<b><i>Postes permanents pourvus au 01/03/2021</i></b>	<b>376</b>
---	------------

<b>Postes ouverts en prévision des évolutions de carrière en 2021</b>	53	postes « doublons » réservés pour pouvoir nommer les agents proposés aux avancements de grade et promotions internes, ou à des réussites aux concours.
<b>Postes permanents inscrits au précédent tableau avec recrutements lancés finalisés ou en cours</b>		
1 conseiller prévention – avec suppression d'un poste de technicien prévention, resté vacant	1	grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 releveur de compteurs	1	grade d'adjoint technique
1 animateur ressources territoriales	1	grade de technicien
1 électromécanicien ou agent d'exploitation ouvrages – Civray	1	grade d'adjoint technique
1 chargé urbanisme et travaux asst – La Villedieu	1	grade d'agent de maîtrise
1 ingénieur projets en remplacement du poste de responsable de pôle ingénierie, resté vacant	1	grade d'ingénieur
1 ingénieur projet	1	grade d'ingénieur
1 agent caméra	4	grades d'adjoint technique à agent de maîtrise
1 agent exploitation réseaux – Neuville	1	grade d'adjoint technique
1 électromécanicien - Lussac	1	grade d'adjoint technique
1 électromécanicien - Lusignan	4	grades d'adjoint technique à agent de maîtrise
1 agent exploitation réseaux – Civray	1	grade d'adjoint technique
<b>Postes vacants suite à mobilités ou départs d'agents (mutation, dispo, démission)</b>		
1 chargé assurances et sinistres	2	grades de rédacteur ou rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 conseiller prévention – avec suppression du poste de technicien prévention	1	grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe

1 agent d'exploitation réseaux - Châtellerault	2	grades d'adjoint technique à adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 responsable réseaux – Châtellerault	1	grade d'agent de maîtrise principal
1 agent exploitation réseaux – Civray	3	grades d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 agent exploitation réseaux – Lusignan	3	grades d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Création de poste</b>		
1 ingénieur grands projets	1	grade d'ingénieur

<b>Postes permanents occupés par des contractuels et dont une fin de contrat est prévue en cours d'année (effectif intégré dans le tableau grades agents statutaires)</b>		
1 planificateur	–	grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 technicien systèmes et réseaux	–	grade de technicien
1 technicien SIG	–	grade de technicien
1 coordinateur application métiers @tlas	–	grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 chargé marchés publics	–	grade de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 agent exploitation réseaux travaux - Neuville	–	grade d'adjoint technique
1 agent hydrocureur	–	grade d'adjoint technique
1 chargé d'études et de travaux	–	grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 directeur des ressources humaines	–	grade d'attaché principal
1 agent exploitation réseaux – La Villedieu	–	grade d'adjoint technique
1 agent exploitation réseaux – Vaux	–	grade d'adjoint technique
1 agent exploitation réseaux – Lussac	–	grade d'adjoint technique
1 agent exploitation réseaux – Neuville	–	grade d'adjoint technique
<b><i>Total des postes ouverts au 15/04/2021</i></b>	<b>460</b>	

Concernant le poste de chargé secrétariat et clientèle à temps non complet (50%) créé au précédent tableau pour l'agence de Montmorillon, le Président informe les membres du Bureau qu'un agent exerçant la même fonction à temps non complet (17h30) sur Lussac et titulaire du grade d'adjoint administratif territorial a postulé et a été retenue. Le temps de travail de l'agent sera par conséquent porté à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, et un poste d'adjoint administratif à TNC sera supprimé du tableau à cette même date.

Globalement, les 460 postes permanents ouverts au 15 avril 2021 se répartissent ainsi :

Postes de catégorie A	39
Postes de catégorie B	66
Postes de catégorie C	348
Contrats d'apprentissage	7

Le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Le Bureau décide, à l'unanimité des votants (Monsieur Renaud s'étant momentanément absenté), de valider la modification du tableau des effectifs tel qu'il figure ci-dessus, à compter du 15 avril 2021.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement

par : Rémy COOPMAN

Date de signature :

20/04/2021

Rémy COOPMAN

Qualité : Actes -

Président /

*Publié le 20/04/2021*



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°2

**Objet : Recrutement d'agents contractuels, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN  
Monsieur Joël DORET  
Monsieur Gilbert JALADEAU  
Monsieur Michel MALLET  
Monsieur Edouard RENAUD  
Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Patrick CHARRIER  
Monsieur Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Laurent LUCAUD  
Madame Françoise MICAULT  
Monsieur Bernard ROUSSEAU

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE  
Monsieur Alain GUILLON  
Monsieur Roland LATU  
Monsieur Frédy POIRIER  
Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Claude DAVIAUD  
Madame Odile LANDREAU  
Monsieur Philippe PATEY  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT  
Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD

Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 3-3-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs du 1<sup>er</sup> janvier 2021 issu de la délibération du Bureau du 8 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2 du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau, notamment pour définir les conditions de recrutement du personnel,

Le Président rappelle au bureau que, conformément à l'article 3-3,2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Au tableau des effectifs, un certain nombre de postes permanents sont occupés par des contractuels parmi lesquels figurent à temps complet :

1. Un poste de planificateur.trice ouvert au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
2. Un poste de technicien.ne système et réseaux ouvert aux grades de technicien et technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
3. Un poste de coordinateur.trice applications métiers @tlas ouvert aux grades de technicien et technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
4. Un poste de conseiller.ère prévention ouvert aux grades de technicien et technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

A l'échéance contractuelle des titulaires de ces postes et dans la mesure où ils ne sont pas fonctionnaires, un nouvel appel à candidatures doit être lancé. Il précise les conditions particulières exigées des candidats à recruter pour ces quatre postes, conditions reprises dans chacune des fiches de fonction correspondante (disponible auprès de la Direction des Ressources Humaines).

Les profils recherchés étant particuliers et parfois pénuriques, peuvent conduire à une recherche infructueuse de candidats statutaires. Dans ce cas, ces fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant des catégories décrites pour chaque poste, dans les conditions fixées à l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les candidat.e.s devront alors justifier des diplômes et expérience professionnelle explicités précédemment et le recrutement de l'agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le régime indemnitaire sera celui du groupe de fonction auquel appartiendra la fonction.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Vu la mise à jour du tableau des effectifs présentée au Bureau le 13 avril 2021,

Le Bureau décide, à l'unanimité, de :

- pourvoir ces quatre postes, à défaut de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les agents contractuels seraient alors recrutés à durée déterminée pour 3 ans avec un renouvellement possible, et ce sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir une seconde fois. Dans tous les cas, la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Ce n'est qu'à l'issue de cette période maximale que le contrat pourrait être reconduit pour une durée indéterminée, si le recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché n'a pu aboutir ;
- fixer la rémunération de ces agents comme exposé ci-dessus ;
- adopter ces dispositions à compter du 01/05/2021 ;
- autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion de ces contrats.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :  
Rémy COOPMAN  
Date de signature : 20/04/2021  
Qualité : Actes - Président  
(Bureaux et AG)  
RÉMY COOPMAN

Publié le 20/04/21



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°3

**Objet : Écrêtements de factures proposés par la Commission « Relation abonnés et solidarités » réunie le 9 mars 2021**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 13  
Nombre de droits de vote : 24  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Frédy POIRIER	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyn AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD

Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission « Relations abonnés et solidarités » s'est réunie le 9 mars dernier pour examiner des demandes d'écrêtement de factures formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations d'eau inexplicées, remises gracieuses compte tenu de situations financières personnelles difficiles, ...).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions fixées à l'article 2 de la loi dite Warsmann du 17 mai 2011 (devenu l'article L. 2224-12-4 du code général des collectivités territoriales) pour bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau et que 4 d'entre eux ont fait l'objet d'une proposition du Médiateur de l'eau.

Sur les 26 dossiers étudiés, la commission fait les propositions suivantes :

- > 6 dossiers avec avis favorable pour écrêtement de factures;
- > 6 dossiers avec avis favorable pour remboursement de frais ou factures de professionnel;
- > 1 dossier renvoyé à la prochaine Commission;
- > 13 dossiers refusés.

Conformément à la délibération du Comité syndical n°2 en date du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président, le Bureau est seul compétent pour :

*"- Décider des écrêtements de facture en cas de contestations sur les consommations d'eau et d'assainissement ou en cas de fuite d'eau, notamment sur propositions d'une Commission d'élus.*

*- Décider d'accorder des remises gracieuses de dettes en cas de difficultés de paiement d'un abonné, notamment sur proposition d'une Commission d'élus. "*

Le Président a reçu délégation de pouvoir pour :

*"Approuver les protocoles transactionnels en vue du règlement de litiges (au sens de l'article 2044 du Code Civil) dont l'intérêt financier est inférieur à 10 000 €, y compris sur proposition d'une Commission d'élus."*

Il est donc proposé au Bureau de décider des écrêtements proposées par la Commission Relations abonnés et solidarités" à l'issue de sa séance du 9 mars 2021.

Le Président prendra les décisions relatives aux propositions de remboursement de frais ou factures de professionnel formulées par cette même Commission.

Monsieur Patey ne participe pas au vote.

Le Bureau décide, à l'unanimité des votants, de retenir les propositions d'écrêtements de factures pour les 6 dossiers présentés, en acceptant les écrêtements suivants :

Référence abonné	Proposition de la Commission « Relations abonnés et solidarités »	Montant estimé (en € TTC)
1025950	Accord pour écrêtement exceptionnel de 300 m <sup>3</sup> sur la facture d'eau n° 20207106609446 soit une facturation de 163 m <sup>3</sup> au lieu de 463 m <sup>3</sup>	525,47€
1043435	Accord pour écrêtement exceptionnel de 4750 m <sup>3</sup> sur la part assainissement des factures d'eau et assainissement n°20207006148154 et n°20207106609466 soit une facturation de 478 m <sup>3</sup> au lieu de 5228 m <sup>3</sup>	7 225,22€
1225086	Accord pour écrêtement exceptionnel de 3281 m <sup>3</sup> sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 20207106672910 soit l'annulation complète de toute la consommation facturée	5 783,79€
1145637	Accord pour écrêtement exceptionnel de 227 m <sup>3</sup> sur la part eau et 233 m <sup>3</sup> sur la part assainissement de la facture d'eau et assainissement n°2020710647264 soit une facturation de 10 m <sup>3</sup> et 4 m <sup>3</sup> au lieu de 237 m <sup>3</sup>	979,86€
1160152	Accord pour écrêtement exceptionnel de 31 m <sup>3</sup> sur la facture d'eau n°20200605486009 et 425 m <sup>3</sup> sur la facture d'eau n° 20200706017721 soit une facturation de 97 m <sup>3</sup> et 859 m <sup>3</sup> au lieu de 128 m <sup>3</sup> et 1284 m <sup>3</sup> (Proposition Médiation de l'eau)	774,54€
1142432	Accord pour écrêtement exceptionnel de 77 m <sup>3</sup> sur la facture d'assainissement n°20192206341542 et 26 m <sup>3</sup> sur la facture d'eau et d'assainissement n°20217006738969 soit une facturation de 111 m <sup>3</sup> au lieu de 188 m <sup>3</sup> et un volume totalement écrêté sur la deuxième facture (Proposition Médiation de l'eau)	123,43€
		15 412,31€

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :

Rémy COOPMAN

Date de signature : 20/04/2021

Qualité : Actes - Président

(Bureaux et AG)

*Publié le 20/04/21*



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°4

**Objet : Acquisition d'un terrain à Chiré-en-Montreuil pour la construction d'une station d'épuration desservant Latillé - Budget Assainissement**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Frédy POIRIER	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN

Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Nicolas REVEILLAUD a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Vu l'article 12 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoir au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 €,

Le Président rappelle aux membres du Bureau le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) pour desservir la commune de Latillé (Vienne).

En effet, la station actuelle, datant de 1978, est vétuste et présente le désavantage d'être située au cœur du bourg de Latillé, en zone inondable.

Après recherches et études, ce projet de construction nécessite l'acquisition d'une surface de 3 500 mètres carrés minimum, à prendre sur un terrain situé sur la commune de Chiré-en-Montreuil, au lieu-dit "La Cote des Chails", à proximité du bourg de Latillé, identifiée au cadastre section D n°177, appartenant à Monsieur Rémy Gault.

Dans un premier temps, Monsieur Gault avait conditionné la vente à l'acquisition par Eaux de Vienne de l'ensemble de la parcelle, d'une surface de totale de 12 060 m<sup>2</sup> et moyennant le prix de 3,75 € par mètre carré, soit 45 225 € au total.

Après négociation, il accepte de céder à Eaux de Vienne-Siveer une surface maximale de 5 500 mètres carrés, moyennant le prix de 3,75 € par mètre carré, pour un prix total de 20 625 €, le Syndicat prenant en charge les frais de division et de bornage.

Il est rappelé que cette parcelle constitue la seule solution trouvée, compte tenu des multiples contraintes de cette zone.

En effet, cette parcelle est située :

- en dehors de la zone inondable (et du Plan de Prévention des Inondations),
- en dehors du périmètre de protection du captage,
- à plus de 100 mètres des habitations,
- à proximité d'un exutoire et à proximité de la route (ce qui en simplifie l'accès tant pour les travaux de construction que pour l'exploitation de la future station d'épuration).

En outre, elle présente l'avantage d'être libre de toute occupation.

Le Syndicat peut prétendre à un financement de ce projet à hauteur de 65%, réparti comme suit:

- 15% par le Département de la Vienne,
- 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition par le Syndicat, moyennant le prix de 3,75 €/mètres carrés, d'une surface maximale de 5 500 mètres carrés à prendre sur la parcelle identifiée au cadastre section D n°177 située à Chiré-en-Montreuil (Vienne), au lieudit "La Cote des Chails", d'une contenance totale de 12 060 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Rémy Gault,
- de confier l'établissement de l'acte de vente à la SCP Laurent Vincent-Guillaume Carré, titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne), les frais d'acte, estimés à 3 200 €, étant à la charge du Syndicat,
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte authentique d'acquisition et à le signer, de même que tous documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy  
COOPMAN

Date de signature : 20/04/2021

Qualité : Actes - Président (Bureaux  
et AG)  
Rémy COOPMAN

*Publié le 20/04/21*



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°5

**Objet : Construction d'une nouvelle station d'épuration à Jardres - Budget Assainissement**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN  
Monsieur Joël DORET  
Monsieur Gilbert JALADEAU  
Monsieur Michel MALLET  
Monsieur Edouard RENAUD  
Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Patrick CHARRIER  
Monsieur Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Laurent LUCAUD  
Madame Françoise MICAULT  
Monsieur Bernard ROUSSEAU

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE  
Monsieur Alain GUILLON  
Monsieur Roland LATU  
Monsieur Frédy POIRIER  
Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Claude DAVIAUD  
Madame Odile LANDREAU  
Monsieur Philippe PATEY  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT  
Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN

Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Nicolas REVEILLAUD a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) des eaux usées à Jardres (Vienne).

L'actuelle STEP est une station de type lagunage naturel mise en service en 1992. La capacité de l'actuelle station d'épuration est de 600 Équivalent Habitants (EH).

En 2019, le bureau d'études NCA a réalisé une étude diagnostique du système d'assainissement de la commune de Jardres. En raison de l'état des lagunes présentant d'importants bullages et perforations, le schéma directeur d'assainissement concluait à la nécessité de construire une nouvelle station d'épuration.

Selon la base des données hydrauliques et organiques actuelles et pour les 30 années à venir, le dimensionnement de la station a été arrêté à hauteur de 480 EH pour le bourg de Jardres. La future station d'épuration sera une station à filtres plantés de roseaux. Les eaux épurées seront infiltrées dans un des bassins de lagunage réhabilité en bassin d'infiltration.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le comité local de Saint-Julien pour l'année 2021. Le Président indique que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget assainissement, lors de la séance du 3 février 2021.

Le projet estimé à 526 000.00 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux	500 0000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	26 000
<b>TOTAL</b>	<b>526 000</b>

Ce système d'assainissement étant classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le plan de financement qui pourrait être accordé est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 40%
- Département de la Vienne 10%
- Eaux de Vienne 50%

Ces travaux s'inscrivent dans la trajectoire tarifaire définie pour cette commune lors du transfert de compétence (montant total prévisionnel 500 000 € HT).

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration susvisés ;
- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux, sous réserve de l'accord des financeurs, et tous documents à intervenir dans sa passation et son exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement

par : Rémy COOPMAN

Date de signature :

20/04/2021 Rémy COOPMAN

Qualité : Actes - Président

(Bureaux et AG)

*Publié le 20/04/21*

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°6

**Objet : Construction d'une nouvelle station d'épuration à Valence-en-Poitou (Payré) - Budget Assainissement**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN  
Monsieur Joël DORET  
Monsieur Gilbert JALADEAU  
Monsieur Michel MALLET  
Monsieur Edouard RENAUD  
Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Patrick CHARRIER  
Monsieur Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Laurent LUCAUD  
Madame Françoise MICAULT  
Monsieur Bernard ROUSSEAU

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE  
Monsieur Alain GUILLON  
Monsieur Roland LATU  
Monsieur Frédy POIRIER  
Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Claude DAVIAUD  
Madame Odile LANDREAU  
Monsieur Philippe PATEY  
Monsieur Nicolas REVEILLAUD  
Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN

Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) des eaux usées à Valence-en-Poitou (Payré).

L'actuelle STEP est une station de type bioclère mise en service en 1993. Sa capacité est de 150 Équivalent Habitants (EH).

En 2013, le bureau d'études Audit Environnement a réalisé une étude diagnostique du système d'assainissement du bourg de Payré. En raison de la capacité médiocre de traitement biologique et du point de rejet des eaux traitées non-conforme à l'arrêté, le schéma directeur d'assainissement concluait à la nécessité de construire une nouvelle station d'épuration adaptée à la collecte des effluents.

Selon la base des données hydrauliques et organiques actuelles et pour les 30 années à venir, le dimensionnement de la station a été arrêté à hauteur de 150 EH pour le bourg de Payré. La future station d'épuration sera de type disques biologiques. Les eaux épurées seront alors évacuées vers le cours d'eau de la Dive.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposés par le comité local de Chantemerle pour l'année 2021. Le Président indique que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget assainissement, lors de la séance du 3 février 2021.

Le coût du projet estimé à 294 600.00 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux	280 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	14 600
<b>TOTAL</b>	<b>294 600</b>

Ce système d'assainissement étant classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le plan de financement qui pourrait être accordé est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 40%
- Département de la Vienne 15%
- Eaux de Vienne 45%

Le montant estimatif des travaux est au-dessus du montant inscrit dans la trajectoire tarifaire définie pour cette commune lors du transfert qui est de 200 000 € HT. Un réajustement pourrait être opéré pour cette commune.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la construction de la nouvelle station d'épuration susvisée ;
- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux, sous réserve de l'accord des financeurs, et tous documents à intervenir dans sa passation et son exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement

par : Rémy COOPMAN

Date de signature :

20/04/2021

Rémy COOPMAN  
Président

(Bureau et AC)

*Publié le 20/04/21*

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°7

**Objet : Travaux de réhabilitation des réservoirs du programme 2021 - Budget Eau**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN  
Monsieur Joël DORET  
Monsieur Gilbert JALADEAU  
Monsieur Michel MALLET  
Monsieur Edouard RENAUD  
Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Patrick CHARRIER  
Monsieur Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Laurent LUCAUD  
Madame Françoise MICAULT  
Monsieur Bernard ROUSSEAU

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE  
Monsieur Alain GUILLON  
Monsieur Roland LATU  
Monsieur Frédy POIRIER  
Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Claude DAVIAUD  
Madame Odile LANDREAU  
Monsieur Philippe PATEY  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT  
Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN

Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
 Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
 Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
 Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau des travaux de réhabilitation de quatre réservoirs d'eau potable et deux stations de surpression prévus sur les territoires suivants :

Comité local	Travaux
Brigueil-le-Chantre	Réhabilitation du réservoir et de la bâche de la Grande Mothe à Brigueil-le-Chantre
Val de Gartempe et Creuse	Réhabilitation du réservoir des Landes à Coussay-les-Bois
Haut-Poitou Est	Réhabilitation du réservoir de Bois Baudry à Cherves
Vaux-sur-Vienne	Renouvellement de la station de surpression de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers
Châtelleraut Naintré	Renouvellement de la station de surpression de la Croix Merlet à Châtelleraut

Le montant total de l'opération est le suivant :

Programme 2021	Montant travaux (€.H.T.)	Maîtrise d'oeuvre "Eaux de Vienne" (€.H.T.)	Total (€.H.T.)
Réhabilitation de 3 réservoirs et de 2 station de surpressions (soit 5 lots)	1 405 000	71 725	1 476 725

Le Président précise que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget Eau, lors de la séance du 3 février 2021.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation des ouvrages d'eau potable du programme 2021 tel que définit ci-dessus;

- de prendre acte du lancement d'une consultation allotie, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de cinq marchés de travaux selon les articles L. 2123-1 et R. 123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique.
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement

par : Rémy COOPMAN

Date de signature :

20/04/2021

Rémy COOPMAN

Qualité : Actes -

Président (Bureaux et

*Publié le 20/04/21*

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°8

**Objet : Travaux de réhabilitation d'ouvrages assainissement - Budget Assainissement**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Frédy POIRIER	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelynne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD

Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADE,  
 Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
 Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX,  
 et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno  
 ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau :

- que le syndicat possède environ 700 postes de relèvement ou de refoulement sur ses systèmes d'assainissement,
- que la réception et le pompage des eaux usées peuvent générer au fil du temps une dégradation du génie civil et de l'hydraulique de ces ouvrages de pompage,
- qu'il convient par conséquent de renouveler intégralement certains ouvrages ou a minima de changer et adapter l'hydraulique des autres,
- qu'ainsi, les projets de réhabilitation pour 2021 concernent 14 ouvrages d'assainissement :

Comité local	Commune	Travaux
CL VAUX-SUR-VIENNE	INGRANDES	Mise en place de deux traitements de l'H2S
CL VAUX-SUR-VIENNE	THURE	Réhabilitation du poste de relèvement Blanchard
CL CHÂTELLERAULT	NAINTRE	Réhabilitation des postes de relèvement Chezelle et Garderie
CL VIENNE OZON	CENON SUR VIENNE	Réhabilitation du poste de relèvement rue Anjou
BAS LOUDUNAIS	MONTS-SUR- GUESNES	Réhabilitation du poste et mise en place d'un traitement de l'H2S
CL SIVA SUD	FLEURE	Réhabilitation du poste de relèvement de la Vigerie
CL LA SOURCE BLEUE	LA FERRIERE-AIROUX	Réhabilitation du poste de relèvement du lagunage
CL LA SOURCE BLEUE	SAINT-SECONDIN	Réhabilitation du poste de relèvement de la Vignerie
CL LA SOURCE BLEUE	BRION	Réhabilitation du poste de relèvement du lagunage
CL CHANTEMERLE	VALENCE-EN-POITOU	Réhabilitation du poste de relèvement route de Ceaux
CL VAUX-SUR-VIENNE	DANGE-SAINT- ROMAIN	Renouvellement des prétraitements en entrée de station d'épuration
CL CHÂTELLERAULT	CHÂTELLERAULT	Renouvellement des prétraitements en entrée de station d'épuration

Le montant total de l'opération est le suivant :

Programme 2021	Montant travaux (€.H.T.)	Maîtrise d'oeuvre "Eaux de Vienne" (€.H.T.)	Total (€.H.T.)
Ouvrages assainissement	895 000	46 540	941 540

Le Président précise que les crédits nécessaires ont été validés d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget as du 3 février 2021.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de réhabilitation susvisés;
- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :

Rémy COOPMAN

Date de signature : 20/04/2021

Qualité : Actes - Président

(Bureau et AG)  
Remy COOPMAN

*Publié le 20/04/21*

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°9

**Objet : Travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable sur le territoire du comité local de Vaux-sur-Vienne - Budget Eau**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN  
Monsieur Joël DORET  
Monsieur Gilbert JALADEAU  
Monsieur Michel MALLET  
Monsieur Edouard RENAUD  
Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Patrick CHARRIER  
Monsieur Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Laurent LUCAUD  
Madame Françoise MICAULT  
Monsieur Bernard ROUSSEAU

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE  
Monsieur Alain GUILLON  
Monsieur Roland LATU  
Monsieur Frédy POIRIER  
Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Claude DAVIAUD  
Madame Odile LANDREAU  
Monsieur Philippe PATEY  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT  
Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD

Monsieur Nicolas REVEILLAUT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président indique aux membres du Bureau que :

- **L'objectif des sectorisations par la pose de débitmètres ou de pré-localisateurs acoustiques sur les réseaux d'eau potable est de diminuer les pertes en eau vers le milieu extérieur et d'atteindre ou dépasser un rendement de 80%. Ces sectorisations sont associées à la télégestion pour permettre d'une part, un suivi constant des volumes achetés et distribués et d'autre part, d'être plus réactif pour la détection de fuites et procéder aux travaux nécessaires. Dans un second temps, une analyse des zones les plus critiques, permet de mettre en place un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations et ainsi mieux cibler les investissements à réaliser.**
- **Une demande de subventions a été opérée en 2017 auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la sectorisation des comités locaux de Brigueil-le-Chantre, Vaux-sur-Vienne mais également Châtelleraut et Lusignan. L'arrêté de subventions sera caduc en décembre 2021 et suppose l'achèvement de tous les travaux au plus tard en octobre 2021.**
- Ces travaux de sectorisation sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans la limite de 505 000 € HT. **Cette demande avait été opérée sur la base d'une réalisation en régie d'une part importante de ces sectorisations et de la pose dans certains secteurs de débitmètres en pleine terre.**

Le bilan financier des trois sectorisations réalisées est le suivant :

Comité local	Montant (€HT)
Brigueil-le-Chantre (travaux non réceptionnés)	120 013,79
Châtelleraut (terminé)	118 830,00
Lusignan (terminé)	90 226,14
<b>Montant total réalisé</b>	<b>329 069,93</b>

Dans le respect de cette enveloppe de 505 000 € HT, 175 830,07 € HT de travaux de la sectorisation du comité local de Vaux-sur-Vienne seraient donc subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le différentiel entre ce montant et le montant définitif des travaux resterait intégralement à la charge du syndicat.

Une première consultation avait été opérée en 2018 pour la sectorisation des réseaux d'eau potable des comités locaux de Brigueil le Chantre, Vaux-sur-Vienne et Loudun. Loudun avait fait l'objet d'une demande de subventions isolée.

En raison d'un différentiel défavorable entre montants estimés et propositions des entreprises, il avait été décidé en 2019 de relancer une deuxième consultation pour la sectorisation des 3 comités locaux précédents et de celui d'Archigny dans le cadre d'un réexamen des exigences techniques et d'un allotissement pouvant laisser penser à une économie d'échelle :

- un lot concernant les comités locaux d'Archigny et de Brigueil-le-Chantre,
- un lot concernant les comités locaux de Vaux-sur-Vienne et de Loudun.

Si le lot relatif aux comités locaux d'Archigny et de Brigueil-le-Chantre avait donné lieu à une attribution du marché par le syndicat en décembre 2019, il n'en a pas été de même pour le second. En effet, dans la mesure où le syndicat a décidé de changer de technologie pour la sectorisation du réseau d'eau potable de Loudun (abandon de débitmètres au profit de pré-localisateurs), la consultation pour ce lot a été déclarée sans suite.

Dans la continuité d'une consultation dédiée, la sectorisation du réseau de Loudun sera engagée sur le terrain dans les prochains jours. Seule la sectorisation du comité local de Vaux-sur-Vienne reste à contractualiser et à réaliser. Celle-ci prévoit l'équipement de 34 points de mesure de débits. Parmi ces 34 points de comptage, 14 seraient posés dans des ouvrages existants et 20 doivent être posés dans de nouveaux regards,

Une consultation pour ce marché de travaux a été passée en une procédure adaptée, selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique avec une remise des offres pour le 28 janvier 2021. Cette consultation n'était pas allotie.

L'analyse finale du maître d'œuvre a été présentée à la Commission d'Appels d'Offres le 23 mars 2021. Celle-ci a validé le classement établi par le maître d'œuvre. L'offre classée première est la suivante:

- Entreprise CISE TP
- Montant 264 950,25 € HT

Sur ces bases, les sectorisations des comités locaux de Brigueil-le-Chantre, Vaux-sur-Vienne, Châtellerauld et Lusignan auraient un coût de 594 020,18 €HT. Sur ces bases :

- 89 020,18 € HT de travaux de sectorisations ne seraient pas subventionnés
- 505 000,00 € HT de travaux resteraient financés à 80%

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de sectorisation du comité local de Vaux-sur-Vienne,
- d'attribuer le marché à l'entreprise CISE TP pour un montant de 264 950,25 € HT,
- d'autoriser le Président à signer le marché et tous documents à intervenir dans sa passation et son exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :

Rémy COOPMAN

Date de signature :

20/04/2021

Rémy COOPMAN  
Qualité : Actes - Président

Publié le 20/04/21

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°10

**Objet : Prestations de curage, chargement et transport des boues issues des filtres plantés - communes d'Ingrandes-sur-Vienne, des Ormes et de Dangé-Saint-Romain - Budget Assainissement**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Frédy POIRIER	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSÉ

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN

Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président rappelle aux membres du Bureau que pour les ouvrages de traitement des eaux usées construits sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux de Vienne ou gérés en transfert exploitation, le Syndicat doit assurer l'élimination des boues produites.

Si la majorité des boues produites sur les ouvrages exploités par Eaux de Vienne sont valorisées en agriculture, les boues issues des filtres plantés de roseaux sont majoritairement traitées via la filière de compostage pour les petites unités de traitement produisant de faibles gisements, insuffisants pour justifier la mise en place d'un plan d'épandage.

Néanmoins, les filières boues par rhizophytes (traitement des boues fondé sur le principe d'une déshydratation sur lits de séchage plantés de roseaux) des unités de traitement plus importantes telles que celles d'**Ingrandes-sur-Vienne** ( $\approx 200$  t/an), des **Ormes** ( $\approx 70$  t/an) et de **Dangé-Saint-Romain** ( $\approx 2000$  t/an), bien que rattachées à un plan d'épandage, ne peuvent pas être valorisées directement en agriculture.

En effet, en application de l'arrêté du 30 Avril 2020 "*précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19*", les boues issues des stations d'épuration urbaines ne peuvent être valorisées en agriculture sans avoir subi un procédé d'hygiénisation préalable.

S'agissant de boues pâteuses, le procédé d'hygiénisation le plus adapté reste le compostage par opposition au chaulage qui pose des problèmes d'homogénéisation ou à l'incinération trop onéreux.

Compte tenu du transfert de la compétence Assainissement par Grand Châtellerault, intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2020, notamment pour les territoires de ces trois communes et des nouvelles prescriptions sanitaires résultant de l'arrêté du 30 avril 2020, il est nécessaire de passer un accord-cadre pour l'extraction, le chargement, le transport et la mise en compostage des boues pour le territoire de ces trois communes.

Les dépenses seront affectées à la section de fonctionnement du budget assainissement.

Les prestations ne concernant que ce secteur, l'accord-cadre serait passé sur un seul et unique lot :

- Curage, chargement, transport et mise en unité de compostage des boues issues des filtres plantés, pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT, et un montant maximum de 600 000.00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre (quatre ans).

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver le recours à des prestations de curage, de chargement, de transport et de mise en compostage des boues d'épuration provenant des filières rhizophytes pour le territoire des communes d'Ingrande-sur-Vienne, des Ormes et de Dangé-Saint-Romain, pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT, soit un montant de 600 000 € HT au plus pour la durée totale de l'accord-cadre (accord-cadre reconductible trois fois un an);
- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, sans allotissement, qui aboutira à la passation d'un accord-cadre à bons de commande
- d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande, qui sera attribué par la CAO, ainsi que tout document à intervenir dans sa passation et son exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +10% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :

Rémy COOPMAN

Date de signature :

20/04/2021

Qualité : Actes - Président

(Bureaux et AG)

Publié le 20/04/21

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°11

**Objet : Accords-cadres à bons de commande pour la réalisation des analyses des eaux, des boues et des sols - Budgets Eau et Assainissement**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Frédy POIRIER	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN

Monsieur Frédy POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
 Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
 Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
 Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président rappelle que par une délibération n°11 en date du 8 décembre 2020, le Bureau syndical a approuvé la passation d'accords-cadres à bons de commande pour les analyses des eaux et des boues, pour une durée d'un an, reconductible trois fois pour une période de douze mois, pour un montant maximum de 2 160 000,00 € HT pour quatre années, selon l'allotissement suivant :

DÉSIGNATIONS	MONTANT HT PAR PÉRIODE DE 12 MOIS	MONTANT HT POUR LA DURÉE GLOBALE
Lot n° 1 - Analyses des eaux dites claires, analyses CVM	210 000.00 €	840 000.00 €
Lot n° 2 - Analyses des eaux Re-Sources	120 000.00 €	480 000.00 €
Lot n° 3 - Analyses de boues, tests de lixiviation sur déchets de l'assainissement	75 000.00 €	300 000.00 €
Lot n° 4 - Analyses des eaux résiduaires	75 000.00 €	300 000.00 €
Lot n° 5 - Analyses de sols / reliquats azotés	60 000.00 €	240 000.00 €
<b>Total :</b>	<b>540 000.00 €</b>	<b>2 160 000.00 €</b>

Or, depuis lors, **la définition des aires d'alimentation des captages du Sud Vienne achevée en décembre 2020 conduit à augmenter par trois (12 000 ha) le territoire d'action du syndicat.** Le premier contrat territorial du Sud Vienne avait été établi sur les bases des périmètres de protection des captages, soit sur une surface de 4 000 ha.

Il est donc proposé au Bureau d'ajuster l'allotissement pour tenir compte de cette évolution comme suit :

DÉSIGNATIONS	MONTANT HT PAR PÉRIODE DE 12 MOIS	MONTANT HT POUR LA DURÉE GLOBALE
Lot n° 1 - Analyses des eaux dites claires, analyses CVM	210 000.00 €	840 000.00 €
Lot n° 2 - Analyses des eaux Re-Sources	<b>180 000.00 €</b>	<b>720 000.00 €</b>
Lot n° 3 - Analyses de boues, tests de lixiviation sur déchets de l'assainissement	75 000.00 €	300 000.00 €
Lot n° 4 - Analyses des eaux résiduaires	75 000.00 €	300 000.00 €

Lot n° 5 - Analyses de sols / reliquats azotés	<b>120 000.00 €</b>	<b>480 000.00 €</b>
<b>Total :</b>	<b>660 000.00 €</b>	<b>2 640 000.00 €</b>

Il est précisé que ce dossier devrait être présenté à la Commission d'appel d'Offres lors de sa réunion du 27 avril 2021, pour attribution des différents lots.

Le Bureau décide, à l'unanimité:

- de modifier la délibération n°11 du 8 décembre 2020 en retenant l'allotissement et les montants maximum figurant ci-dessous :

DÉSIGNATIONS	MONTANT HT PAR PÉRIODE DE 12 MOIS	MONTANT HT POUR LA DURÉE GLOBALE
Lot n° 1 - Analyses des eaux dites claires, analyses CVM	210 000.00 €	840 000.00 €
Lot n° 2 - Analyses des eaux Re-Sources	<b>180 000.00 €</b>	<b>720 000.00 €</b>
Lot n° 3 - Analyses de boues, tests de lixiviation sur déchets de l'assainissement	75 000.00 €	300 000.00 €
Lot n° 4 - Analyses des eaux résiduaires	75 000.00 €	300 000.00 €
Lot n° 5 - Analyses de sols / reliquats azotés	<b>120 000.00 €</b>	<b>480 000.00 €</b>
<b>Total :</b>	<b>660 000.00 €</b>	<b>2 640 000.00 €</b>

- de prendre acte que le surplus de la délibération n°11 du 8 décembre 2020 reste inchangé.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :  
 Rémy COOPMAN  
 Date de signature :  
 20/04/2021  
 Rémy COOPMAN  
 Qualité : Vice-Président  
 (Bureaux et AG)

*Publié le 20/04/21*

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°12

#### Objet : Demande d'avenant au Contrat Cadre "Re-Sources"

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 10  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 12  
Nombre de droits de vote : 22  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Frédy POIRIER	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (12) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU

Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



**Eaux de Vienne-Siveer fait de la protection et de la préservation des ressources en eau une priorité en menant des actions territoriales d'envergure.** Le Syndicat entend poursuivre ses actions en faveur de la reconquête qualitative des eaux destinées à la consommation humaine au cours de la mandature 2020-2026.

Eaux de Vienne-Siveer adhère à la démarche régionale « Re-Sources » et inscrit ses actions en faveur de la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable dans le cadre de ce programme, notamment dans l'objectif de dynamiser les actions de protection de la ressource sur son périmètre.

Afin d'optimiser les outils de l'intervention publique, Eaux de Vienne-Siveer, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont proposé en 2018 une nouvelle organisation des contrats territoriaux Re-Sources, via la création d'un contrat territorial-cadre.

Ce contrat territorial-cadre, porté par le Syndicat Eaux de Vienne, constitue l'outil de coordination et de mise en cohérence. Il fixe un cadre commun à chaque contrat territorial opérationnel du syndicat.

Il comprend à la fois les éléments de gouvernance et les actions communes aux différents contrats territoriaux « Re-Sources » portés par le syndicat. Cette organisation permet d'assurer une cohérence de mise en œuvre tout en assurant une gestion opérationnelle, la plus souple possible, au plus près des acteurs de terrain.

Le contrat territorial-cadre, signé en 2018 pour une durée de 5 ans (2018/2022) poursuit six grands objectifs principaux :

- coordonner les contrats territoriaux opérationnels en ayant une visibilité départementale ;
- optimiser les actions de protection des ressources en eau pour l'atteinte des objectifs des contrats territoriaux opérationnels ;
- faciliter les échanges avec les partenaires et le montage des dossiers de financement ;
- mettre en œuvre des opérations foncières de grande ampleur ;
- mutualiser les compétences de l'équipe d'animation ;
- réaliser des économies d'échelle.

Il intègre les actions transversales aux contrats territoriaux opérationnels. Celles-ci visent notamment à améliorer les connaissances liées à la qualité de la ressource en eau, optimiser l'animation et la communication sur les territoires, disposer d'un levier d'acquisition foncière de plus grande ampleur que celui présent dans les contrats opérationnels.

Il a été construit en 2017 sur la base des surfaces concernées par les contrats territoriaux opérationnels "Re-Sources" en cours et à venir à moyen terme, soit 13 000 ha.

Toutefois, cette surface est portée à 31 000 ha en 2021, soit + 140%, en raison :

- de la signature à venir d'un contrat territorial pour les captages de la Vallée de l'Auxance ;

- de l'augmentation importante des surfaces concernées par le renouvellement du contrat territorial des captages du Sud-Vienne (suite à la définition des aires d'alimentations des captages) ;

Cette évolution importante du périmètre d'action, depuis le début du contrat cadre engendre donc un sous-dimensionnement de certaines actions :

- Actions collectives agricoles :
  - augmentation des campagnes d'analyses de sols et de reliquat ;
  - réalisation de nouvelles analyses de sols (biomasse, carbone, matière organique, pesticides) ;
  - augmentation des surfaces proposées en cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN).
- Suivi qualité des eaux brutes :
  - augmentation du nombre de captages en suivi renforcé ;
  - suivis des flux nitrates et suivis des flux pesticides sur gouffres ou zones de transferts rapides.
- Études sur le développement de filières favorables à la qualité de l'eau : à intégrer dans le contrat-cadre afin de pouvoir répondre à des appels à projet.
- Animation : nécessité de renforcer l'équipe d'animation pour répondre aux besoins dimensionnés dans les contrats opérationnels via le recrutement de 2 ETP supplémentaires (1 en 2021 et 1 en 2022) pour atteindre 6 ETP au total .

Afin de poursuivre l'engagement d'Eaux de Vienne dans les démarches "Re-Sources", il convient donc de demander un avenant au contrat-cadre, afin d'ajuster à la hausse ou à la baisse, selon les besoins, les éléments financiers suivants :

	Budget initial contrat cadre 5 ans	Budget dépensé 2018-2019-2020	Restant à consommer, années 4 et 5	Budget nécessaire années 4 et 5 (2021 et 2022)	Différence budget initial vs budget nécessaire
ANIMATION ET COORDINATION DES CONTRATS	1 037 000,00 €	504 871,05 €	532 128,95 €	529 333,33 €	-2 795,62 €
GESTION FONCIÈRE	1 531 120,00 €	1 161 193,33 €	369 926,67 €	344 000,00 €	-25 926,67 €
ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS	467 670,00 €	269 606,67 €	198 063,33 €	374 323,00 €	176 259,67 €
ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS	21 000,00 €	13 166,67 €	7 833,33 €	0,00 €	-7 833,33 €
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE	378 325,00 €	235 435,00 €	142 890,00 €	201 600,00 €	58 710,00 €
ETUDES FILIÈRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
COMMUNICATION	193 000,00 €	106 500,00 €	86 500,00 €	78 000,00 €	-8 050,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 628 115,00 €</b>	<b>2 290 772,72 €</b>	<b>1 337 342,28 €</b>	<b>1 597 256,33 €</b>	<b>259 914,05 €</b>

L'avenant au contrat-cadre permettrait donc d'effectuer ces ajustements, pour une augmentation totale des financements de 153 059,78 € plus un ajout de 106 854,27 euros initialement inscrits au contrat du Sud Vienne et désormais regroupés avec les montants du contrat cadre, avant déduction des aides.

Les financements seraient ainsi répartis de la manière suivante :

	Budget avenant années 4 et 5	Agence de l'eau AG		Agence de l'eau LB		Région NA		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
ANIMATION ET COORDINATION	529 333,33 €	10%	51 584,37 €	50%	266 015,63 €	20%	105 866,67 €	20%	105 866,67 €
GESTION FONCIÈRE	344 000,00 €	0%	0,00 €	50%	172 000,00 €	10%	34 400,00 €	40%	137 600,00 €
ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS	374 323,00 €	9%	35 305,90 €	41%	151 855,60 €	10%	37 432,30 €	40%	149 729,20 €
ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS	0,00 €	,	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE	201 600,00 €	10%	19 964,00 €	40%	80 836,00 €	10%	20 160,00 €	40%	80 640,00 €
ETUDES FILIÈRES	70 000,00 €	0%	0,00 €	50%	35 000,00 €	10%	7 000,00 €	40%	28 000,00 €
COMMUNICATION	78 000,00 €	0%	0,00 €	53%	41 400,00 €	17%	13 200,00 €	30%	23 400,00 €
TOTAL	1 597 256,33 €	6%	106 854,27 €	47%	747 107,23 €	14%	218 058,97 €	33%	525 235,87 €

Le Bureau décide, à l'unanimité des votants (Monsieur Lucaud étant momentanément sorti) :

- d'approuver la demande d'avenant au contrat territorial-cadre "Re-Sources" conformément aux données susvisées;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de cet avenant au contrat-cadre et à le signer, ainsi que tout document nécessaire afin de mener à bien le projet dans la limite des crédits affectés.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :

Rémy COOPMAN

Date de signature : 20/04/2021

Qualité : Actes - Président

(Bureau de l'AG) Remy COOPMAN

Publié le 20/04/21

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°13

**Objet : Conclusion du contrat territorial “Re-Resources” des captages de la Vallée de l’Auxances - Budget Eau**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 10  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 12  
Nombre de droits de vote : 22  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle “Vienne” (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN  
Monsieur Joël DORET  
Monsieur Gilbert JALADEAU  
Monsieur Michel MALLET  
Monsieur Edouard RENAUD  
Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Patrick CHARRIER  
Monsieur Jean-Pierre JAGER  
  
Madame Françoise MICAULT  
Monsieur Bernard ROUSSEAU

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE  
Monsieur Alain GUILLON  
Monsieur Roland LATU  
Monsieur Frédy POIRIER  
Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Claude DAVIAUD  
Madame Odile LANDREAU  
Monsieur Philippe PATEY  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT  
Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (12) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU

Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



**Eaux de Vienne-Siveer fait de la protection et de la préservation des ressources en eau une priorité en menant des actions territoriales d'envergure.** Le Syndicat entend poursuivre les actions en faveur de la reconquête qualitative des eaux destinées à la consommation humaine au cours de la mandature 2020-2026.

Eaux de Vienne-Siveer adhère à la démarche régionale « Re-Sources » et inscrit ses actions en faveur de la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable dans le cadre de ce programme notamment dans l'objectif de dynamiser les actions de protection de la ressource sur son périmètre.

L'aire d'alimentation des captages de la vallée de l'Auxances regroupe les champs captant de Vallée de Ravard (F3 et F4), Moulin de Vaux (forage et puits) et Moulin Neuf (puits 2 et forage) gérés par le Syndicat, ainsi que de Verneuil (puits 1 et 2) gérés par la Communauté urbaine de Grand Poitiers. **Au total ces quatre champs captants alimentent plus de 23 000 habitants pour une production moyenne annuelle de plus de 630 000 m<sup>3</sup>.**

On relève dans les eaux brutes de ces captages :

- **un dépassement du seuil de potabilité en nitrates de 50 mg/L dans les eaux brutes** (jusqu'à 79 mg/l pour le captage du Moulin de Vaux),
- **des traces de pesticides** avec un dépassement de la norme de potabilité ponctuellement pour l'ESA métolachlore (>0,1µg/l) pour les captages de Ravard et Verneuil.

Dans le but de reconquérir la qualité de l'eau des captages de la Vallée de l'Auxances, **un programme d'actions Re-Sources co-porté par Eaux de Vienne-Siveer et Grand Poitiers a été élaboré pour la période 2021-2023.**

Ce programme d'actions, construit en concertation avec les acteurs du territoire, **a été validé par le comité de pilotage le 15 mars 2021** et se décline en trois orientations stratégiques pour les 6 années à venir :

- développer des systèmes de cultures agro-écologiques à faible niveau d'impact pour la ressource (nitrates et pesticides) tout en étant performants ;
- développer la couverture des sols, les infrastructures et les surfaces agro-écologiques permettant de limiter les transferts ;
- améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème afin de limiter les transferts.

La stratégie est proposée sur six ans et le contrat territorial est engagé pour les trois premières années. À l'issue des trois premières années, une étude technico-financière sera réalisée. Les conclusions de cette étude serviront à estimer l'efficacité des actions engagées sur le territoire. Il

sera alors décidé si la poursuite du contrat territorial pour 3 années supplémentaires est justifiée, avec une possibilité de réadaptation du programme en fonction des conclusions.

Il conviendra donc de délibérer à nouveau à l'issue de ces trois premières années.

L'engagement financier présenté ci-après est donc présenté sur trois ans (2021-2023) :

Enjeux	Coût total à 3 ans	Financeurs et taux de financement							
		Agence de l'Eau		Région NA		Autofinancement (EDV / GPCu)		OPA (organismes professionnels agricoles)	
Développer des systèmes de cultures agro-écologiques	50 000 €	50%	25 000 €	10%	5 000 €	40%	20 000 €		
Développer la couverture des sols	18 000 €	50%	9 000 €	10%	1 800 €	40%	7 200 €		
Améliorer la connaissance du fonctionnement du système	85 000 €	50%	42 500 €	10%	8 500 €	40%	34 000 €		
Mesures d'accompagnement	145 000 €	58%	84 500 €	5%	7 000 €	19%	28 000 €	18%	25 500 €
Animation et communication	10 000 €	50%	5 000 €	10%	1 000 €	40%	4 000 €		
<b>TOTAL CONTRAT TERRITORIAL DE L'AUXANCES</b>	<b>308 000 €</b>	<b>54%</b>	<b>166 000 €</b>	<b>8%</b>	<b>23 300 €</b>	<b>30%</b>	<b>93 200 €</b>	<b>8%</b>	<b>25 500 €</b>

Le coût prévisionnel total du programme Re-Resources sur 3 ans (2021-2023) des captages de la Vallée de l'Auxances est de 308 000 € HT. Le plan de financement prévoit une participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (54 %), de la Région Nouvelle-Aquitaine (8 %), des organismes professionnels agricoles (8 %). **La part restant à la charge d'Eaux de Vienne et de Grand Poitiers est de 93 200 € HT, soit 30 % du coût total réparti comme suit (au prorata de la surface concernée et des volumes produits) : Eaux de Vienne-Siveer : 60 580 euros / Grand Poitiers : 32 620 euros.**

Ce programme opérationnel est complété par les actions transversales du contrat territorial-cadre Re-Resources, à savoir :

Enjeux	Coût total à 3 ans	Financeurs et taux de financement					
		Agence de l'Eau		Région NA		Autofinancement (EDV / GPCu)	
Améliorer la connaissance du fonctionnement du système	69 334 €	50%	34 667 €	10%	6 933 €	40%	27 734 €
Développement des surfaces agroécologiques	115 810 €	40%	45 994 €	10%	11 581 €	50%	58 235 €
Animation et communication	151 600 €	60%	90 960 €	20%	30 320 €	20%	30 320 €
<b>TOTAL CONTRAT CADRE</b>	<b>336 744 €</b>	<b>51%</b>	<b>171 621 €</b>	<b>15%</b>	<b>48 834 €</b>	<b>35%</b>	<b>116 288 €</b>

Au total, l'intégralité des actions Re-Resources engagées sur le territoire de la Vallée de l'Auxances pour la durée 2021-2023 s'élève à 644 744 € HT (Contrat Opérationnel + Contrat Cadre). Le plan de financement prévoit une participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (52 %), de la

Région Nouvelle-Aquitaine (11 %), des organismes professionnels agricoles (4 %). La part restante à Eaux de Vienne et Grand Poitiers est de 196 540 € HT, soit 31 % du coût total.

L'ensemble des partenaires (communes, organismes agricoles, financeurs, Etat...) ont été sollicités pour signer ce Contrat Territorial Re-Sources avec Eaux de Vienne-Siveer.

Le Bureau décide, à l'unanimité des votants (Monsieur Lucaud étant momentanément sorti) :

- d'approuver la conclusion du Contrat Territorial Re-Sources de la Vallée de l'Auxances pour la période 2021-2023, co-signé avec la Communauté urbaine de Grand Poitiers,
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de ce contrat et à le signer pour Eaux de Vienne-Siveer, ainsi que tout document nécessaire afin de mener à bien le projet dans la limite des crédits affectés à l'opération,
- de mettre en œuvre, conjointement avec Grand Poitiers, le programme d'actions 2021-2023 du Contrat Territorial de la Vallée de l'Auxances.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :

Rémy COOPMAN

Date de signature :

20/04/2021

Qualité : Actes - Président

(Bureaux et AG)

*Publié le 20/04/21*



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°14

**Objet : Conclusion du nouveau contrat territorial "Re-Sources" des captages du Sud Vienne**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 10  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 12  
Nombre de droits de vote : 22  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	
Monsieur Michel MALLET	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Alain GUILLON	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Frédy POIRIER	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (12) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN  
Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU

Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



**Eaux de Vienne-Siveer fait de la protection et de la préservation des ressources en eau une priorité en menant des actions territoriales d'envergure.** Le Syndicat entend poursuivre les actions en faveur de la reconquête qualitative des eaux destinées à la consommation humaine au cours de la mandature 2020-2026.

Eaux de Vienne-Siveer adhère à la démarche régionale « Re-Sources » et inscrit ses actions en faveur de la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable dans le cadre de ce programme notamment dans l'objectif de dynamiser les actions de protection de la ressource sur son périmètre.

Depuis les années 90, une dégradation de la qualité de la ressource en eau des captages du Sud Vienne a été constatée pour les paramètres nitrates et phytosanitaires. Des actions préventives et curatives ont ainsi été mises en œuvre sur les périmètres de protection de ces captages du Bouquet, des Champs, de Bellevue, des Cantes et des Renardières, gérés par Eaux de Vienne-Siveer. **La majorité de ces captages alimente l'usine de production d'eau potable de Saint-Pierre d'Exideuil, pour une production moyenne annuelle de plus de 1 153 000 m3, et dessert plus de 14 000 habitants.**

En 2011, dans le cadre de la démarche régionale Re-Sources, **le Syndicat s'est engagé dans un projet de reconquête de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation humaine.** Au total 31 actions composaient ce premier programme, mené à l'échelle des périmètres de protection des captages concernés, sur la période 2015-2019.

Malgré le fait que les objectifs en matière de qualité des eaux brutes ne soient pas encore atteints à ce jour, **Eaux de Vienne-Siveer a constaté une adhésion des acteurs du territoire, et notamment de la profession agricole.** Cette dynamique locale s'illustre notamment par le fort taux de conversion à l'agriculture biologique. **Eaux de Vienne-Siveer envisage donc de poursuivre la démarche Re-Sources via la construction d'un nouveau contrat territorial 2021-2023** avec une stratégie et une feuille de route jusqu'en 2026.

Celui-ci sera mené sur un territoire plus vaste que le premier. En effet, le dernier contrat s'était concentré sur les périmètres de protection éloignée des captages, or ceux-ci sont destinés à essentiellement protéger les captages contre le risque de pollutions ponctuelles et moins contre les pollutions diffuses. De plus, le captage des Cantes ne possède pas de périmètre éloigné et nécessitait donc une étude approfondie. Aussi, une délimitation des **aires d'alimentation des captages** a été lancée pour que le périmètre d'action du second contrat Re-Sources soit mieux adapté à la problématique pollutions diffuses. Pour cela une campagne piézométrique et des traçages ont été réalisés. Ils ont permis de disposer de données récentes et fiables permettant une délimitation précise des aires d'alimentation des captages.

Le second contrat se déroulera donc à l'échelle de l'intégralité des aires d'alimentation des captages du Sud Vienne délimitées en 2020. L'évolution du territoire d'intervention est significative avec une surface totale passant de 5 138 ha à 13 567 ha. Du point de vue agricole, les modifications sont notables et influent sur la stratégie et sur les objectifs opérationnels. Ainsi, la Surface Agricole Utile

(SAU) passe de 3 752 ha en 2015 à 10 666 en 2021 avec le doublement du nombre d'agriculteurs concernés. Il sera donc important de s'appuyer sur les agriculteurs du premier contrat pour enclencher la dynamique et communiquer auprès des nouveaux agriculteurs. Les objectifs de résultat des actions tiennent compte de ce nouveau contexte et ont été adaptés pour être accessibles aux nouveaux exploitants.

La stratégie de ce nouveau programme se déclinera en trois orientations stratégiques pour les 6 années à venir :

- développer des pratiques et des nouveaux systèmes de cultures agro-écologiques pour agir contre les pollutions diffuses ;
- assurer une durabilité des nouveaux systèmes agricoles favorables à la qualité de l'eau à l'échelle du territoire ;
- protéger durablement les zones sensibles afin de limiter les transferts.

**Ce programme d'actions, construit en concertation avec les acteurs du territoire, a été validé par le comité de pilotage le 30 mars 2021.**

La stratégie est proposée sur six ans et le contrat territorial est engagé pour les trois premières années. À l'issue des trois premières années, une étude technico-financière sera réalisée. Les conclusions de cette étude serviront à estimer l'efficacité des actions engagées sur le territoire. Il sera alors estimé si la poursuite du contrat territorial pour 3 années supplémentaires est justifiée, avec une possibilité de réadaptation du programme en fonction des conclusions.

Il conviendra donc de délibérer à nouveau à l'issue de ces trois premières années.

L'engagement financier présenté ci-après est donc présenté sur trois ans (2021-2023) avec les actions transversales du contrat territorial cadre qui complètent le contrat opérationnel :

VOLETS	Total 3 ans contrat opérationnel Sud Vienne	Total 3 ans contrat cadre
Amélioration de la connaissance, suivi, études	0,00 €	70 200,00 €
Accompagnement agricole collectif	190 000,00 €	182 810,00 €
Accompagnement agricole individuel	90 000,00 €	0,00 €
Animation, communication, suivi du contrat	0,00 €	185 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>280 000,00 €</b>	<b>438 810,00 €</b>
<b>TOTAL Contrat Sud Vienne + Contrat Cadre</b>		<b>718 810,00 €</b>

Au total, l'intégralité des actions Re-Ressources engagées sur le territoire du Sud Vienne pour la durée 2021-2023 s'élève à 718 810 € HT (Contrat Opérationnel + Contrat Cadre). Le plan de financement prévoit une participation financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (33 %), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (19 %), de la Région Nouvelle-Aquitaine (11 %), des organismes professionnels agricoles (6 %). **La part restante à Eaux de Vienne-Siveer est de 221 779 € HT, soit 31 % du coût total :**

		VOLETS				
		Amélioration de la connaissance, suivi, études	Accompagnement agricole collectif	Accompagnement agricole individuel	Animation, communication, suivi du contrat	TOTAL 3 ANS
AELB montant retenu 38%	Taux	19%	17%	24%	23%	20%
	Contrat opérationnel	0,00 €	36 100,00 €	21 660,00 €	0,00 €	57 760,00 €
	Contrat cadre	13 338,00 €	27 095,67 €	0,00 €	42 362,40 €	82 796,07 €
AEAG montant retenu 62%	Taux	43%	31%	31%	33%	33%
	Contrat opérationnel	30 132,00 €	115 571,10 €	27 900,00 €	60 970,80 €	234 573,90 €
	Contrat cadre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CR Nouvelle Aquitaine	Taux	10%	10%	0%	20%	11%
	Contrat opérationnel	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
	Contrat cadre	7 020,00 €	18 281,00 €	0,00 €	37 160,00 €	62 461,00 €
Autofinancement Eaux de Vienne	Taux	28%	42%	0%	24%	31%
	Contrat opérationnel	0,00 €	76 000,00 €	0,00 €	0,00 €	76 000,00 €
	Contrat cadre	19 710,00 €	80 762,23 €	0,00 €	45 306,80 €	145 779,03 €
OPA	Taux	0%	0%	45%	0%	6%
	Contrat opérationnel	0,00 €	0,00 €	40 440,00 €	0,00 €	40 440,00 €
	Contrat cadre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 3 ans contrat opérationnel Sud Vienne		0,00 €	190 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €
Total 3 ans contrat cadre		70 200,00 €	182 810,00 €	0,00 €	185 800,00 €	438 810,00 €

L'ensemble des partenaires (Collectivités, organismes agricoles, financeurs, Etat, Associations...) ont été sollicités pour signer ce Contrat Territorial Re-Sources avec Eaux de Vienne.

Le Bureau décide, à l'unanimité des votants (Monsieur Lucaud étant momentanément sorti) :

- d'approuver la conclusion du Contrat Territorial Re-Sources du Sud Vienne pour la période 2021-2023 ;

- d'autoriser le Président à arrêter les termes de ce contrat et à le signer, ainsi que tout document nécessaire afin de mener à bien le projet dans la limite des crédits affectés à l'opération ;
- de mettre en œuvre le programme d'actions 2021-2023 du Contrat Territorial du Sud Vienne.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :  
Rémy COOPMAN  
Date de signature : 20/04/2021  
Rémy COOPMAN  
Quatrième Actes Président  
(Bureaux et AG)

*Publié le 20/04/21*

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 avril 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne », au siège de Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers (86000), ainsi qu'en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et conformément à la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

### Délibération n°15

**Objet : Candidature d'Eaux de Vienne-Siveer à la mise en œuvre d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur 5 aires d'alimentation de captages prioritaires du bassin Loire-Bretagne**

Date de la convocation : 06/04/2021  
Nombre d'élus présents : 11  
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 14  
Nombre de droits de vote : 25  
Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

#### Étaient présents :

##### Dans la salle "Vienne" (11) :

Monsieur Rémy COOPMAN  
Monsieur Joël DORET  
Monsieur Gilbert JALADEAU  
Monsieur Michel MALLET  
Monsieur Edouard RENAUD  
Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Patrick CHARRIER  
Monsieur Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Laurent LUCAUD  
Madame Françoise MICAULT  
Monsieur Bernard ROUSSEAU

##### En visioconférence (10) :

Monsieur Dominique DABADIE  
Monsieur Alain GUILLON  
Monsieur Roland LATU  
Monsieur Frédy POIRIER  
Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Claude DAVIAUD  
Madame Odile LANDREAU  
Monsieur Philippe PATEY  
Monsieur Nicolas REVEILLAUD  
Monsieur Thierry TRIPHOSE

##### Élus ayant donné pouvoir (14) :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Edouard RENAUD  
Monsieur Christian CHAPLAIN a donné pouvoir à Françoise MICAULT  
Monsieur Dominique DABADIE a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Claude DAVIAUD a donné pouvoir à Patrick CHARRIER  
Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU  
Madame Pascale GUITTET a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Bernard HENEAU a donné pouvoir à Joël DORET  
Madame Odile LANDREAU a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Roland LATU a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Monsieur Philippe PATEY a donné pouvoir à Jacques SABOURIN  
Monsieur Frédéric POIRIER a donné pouvoir à Laurent LUCAUD  
Monsieur Nicolas REVEILLAULT a donné pouvoir à Gilbert JALADEAU  
Monsieur Claude SERGENT a donné pouvoir à Jean-Pierre JAGER  
Monsieur Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Rémy COOPMAN

Assistaient également à la séance: en salle: Mesdames Louise PEINTUREAU et Cécile TONDEUX, et Monsieur Yves KOCHER; en visioconférence : Madame Sylviane BEAUVAIS, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'une présentation sur la question des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) leur a été faite lors de la précédente réunion du Bureau, le 9 mars 2021.

Il expose qu'**Eaux de Vienne-Siveer fait de la protection et de la préservation des ressources en eau une priorité en menant des actions territoriales d'envergure**. Le Syndicat entend poursuivre les actions en faveur de la reconquête qualitative des eaux destinées à la consommation humaine au cours de la mandature 2020-2026.

Eaux de Vienne-Siveer adhère à la démarche régionale « Re-Sources » et inscrit ses actions en faveur de la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable dans le cadre de ce programme, notamment dans l'objectif de dynamiser les actions de protection de la ressource sur son périmètre.

Ainsi, sept contrats territoriaux Re-Sources sont en cours sur le périmètre du syndicat. Un nouveau territoire, les captages de l'Auxances, en partenariat avec Grand Poitiers, devrait faire l'objet d'une contractualisation prochainement. L'ensemble des captages prioritaires du syndicat seront alors couverts par un programme Re-Sources de reconquête de la qualité des eaux brutes.

Sur ces territoires, la mise en place d'actions permettant de faire évoluer les pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau, tout en restant dans une logique économique pour les exploitations agricoles, doit permettre d'assurer des changements de pratiques pérennes, assurant un intérêt économique pour l'agriculteur et une alimentation en eau potable de qualité.

**La dégradation de la qualité des eaux souterraines représente un coût qui affecte Eaux de Vienne** en tant que producteur d'eau potable et indirectement les consommateurs d'eau potable. On parle d'externalité négative pour ce dommage qui n'est pas intégré comme critère de choix dans les systèmes agricoles de production. En effet, les systèmes de production actuels sont le résultat de décisions prises au regard d'un potentiel agronomique (potentiel pédoclimatique), d'un contexte économique (prix, filières...) et d'un cadre réglementaire (notamment environnemental).

Avec les actions actuellement en place et les outils à disposition, Eaux de Vienne-Siveer rencontre des difficultés pour impliquer une large majorité voire l'intégralité des exploitants agricoles dans une démarche de prévention des pollutions diffuses.

**L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a lancé un important appel à projets concernant les paiements pour services environnementaux (PSE) auprès des acteurs de la gestion de l'eau potable de son bassin. Aussi, ce dispositif sur des aires d'alimentation de captages prioritaires d'Eaux de Vienne-Siveer apparaît comme une opportunité**. Il permettrait de compenser artificiellement le dommage environnemental pour produire et maintenir des externalités positives, par la rémunération des exploitants agricoles souhaitant développer et maintenir des pratiques favorables

à l'amélioration de la qualité de l'eau, et plus généralement à l'environnement (préservation de la biodiversité, stockage du carbone...).

Les PSE sont donc une opportunité, à co-construire, pour que chaque partie-prenante atteigne ses objectifs, là où la réglementation et les précédents outils du 2ème pilier de la PAC (politique Agricole commune) n'ont pas réussi : la collectivité afin de produire et distribuer une eau répondant aux seuils de potabilité au moindre coût et les agriculteurs pour la rémunération de services non-marchands qu'ils produisent pour tous.

**Le fondement du dispositif PSE d'Eaux de Vienne-Siveer présente les caractéristiques suivantes:**

- des indicateurs dont les seuils vont au-delà des obligations réglementaires et montrent une exigence additionnelle par rapport aux financements verts du premier pilier (conditionnalité BCAE<sup>1</sup>, aides couplées, verdissement).
- l'exclusion des exploitations déjà bénéficiaires de contrats MAEC<sup>2</sup>, CAB<sup>3</sup> et MAB<sup>4</sup> au moment de l'adhésion du dispositif PSE.
- des indicateurs définis de telle sorte que les mesures fléchées par ces indicateurs ne correspondent pas à des mesures incluses dans les cahiers de charges des MAEC ou de l'agriculture biologique, de façon à éviter le double financement.
- les exploitations agricoles qui ont été pré-identifiées sont celles qui correspondent au plus près de la mission d'Eaux de Vienne-Siveer et des enjeux environnementaux des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) du territoire PSE. Par conséquent, les exploitations agricoles qui ont été pré-identifiées pour le dimensionnement financier ont été évaluées préalablement selon les critères suivants :
  - % de la SAU<sup>5</sup> sur chacune des AAC du territoire PSE,
  - % de la SAU en zone prioritaire sur chacune des AAC.

**Le système de rémunération du dispositif PSE prend en compte un certain nombre d'éléments qui ont servi de base à l'estimation des montants individuels des différentes exploitations agricoles et à l'enveloppe financière totale attendue pour la mise en œuvre des PSE sur le territoire d'Eaux de Vienne-Siveer. On relève les éléments suivants :**

- une rémunération au résultat selon le service rendu par les exploitants agricoles ;
- une rémunération pour services environnementaux rendus sur deux domaines spécifiques : les structures paysagères (SP) et les domaines de systèmes de production agricole (SPA);
- un système de notation basé sur une échelle de 0 à 10 qui montre le niveau du service rendu par indicateur.
- un plafonnement de 60 000 euros/exploitation agricole sur 5 ans, soit 12 000 euros par an. Ainsi, l'enveloppe financière pour la rémunération PSE s'élève à 1.838.378€ sur 5 années de rémunération, pour 30 agriculteurs de cinq AAC prioritaires (La Jallière, Choué Brossac, Preuilly, Destilles Boisse et Gué de Siaux).

**Dans un souci de rationalisation des ressources humaines et financières, Eaux de Vienne-Siveer a souhaité une coordination des activités avec les contrats Re-Sources des AAC concernées par le dispositif PSE.** Les activités de chaque contrat Re-Sources des AAC ont été analysées afin d'identifier les activités qui sont identiques à celles envisagées en matière de gestion du dispositif PSE et celles qui sont complémentaires ou de soutien avec le dispositif PSE.

<sup>1</sup> Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

<sup>2</sup> Mesures Agro-Environnementales et Climatique

<sup>3</sup> aide à la Conversion en Agriculture Biologique

<sup>4</sup> aide au Maintien en Agriculture Biologique

<sup>5</sup> Surface Agricole Utile

**Pour la gestion du dispositif PSE, Eaux de Vienne-Siveer envisage un temps de coordination de l'animateur des contrats Re-Sources et le recrutement d'un agent temps plein (animateur agricole) supplémentaire qui sera en charge des activités liées à la gestion du dispositif PSE.**

Eaux de Vienne-Siveer a fait une planification financière du coût du dispositif PSE global en distinguant les investissements internes (mobilisation des agents des services concernés par la gestion technique et administrative/financière) et les investissements externes sous forme de prestation de service. Ainsi les coûts d'investissement interne s'élèvent à 116 905 euros sur l'ensemble des 5 années de contractualisation, dépenses financées à près de 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les coûts externes hors taxes s'élèvent à 33 950 euros. Ces montants sont intégrés au budget 2021 des programmes Re-Sources.

Enfin, Eaux de Vienne-Siveer et Grand Poitiers, qui regroupent aujourd'hui à eux deux la totalité du département de la Vienne pour ce qui concerne la compétence eau potable et l'intégralité des ressources en eau associées, sont engagées de longue date dans la reconquête de la qualité de l'eau, tout particulièrement à travers des programmes Re-Sources. Les collaborations sont ainsi permanentes sur ces sujets et les finalités sont totalement partagées par nos deux institutions.

**Ainsi, pour ce qui concerne l'élaboration du dossier de candidature pour les PSE, Eaux de Vienne-Siveer et Grand Poitiers ont travaillé en étroite concertation en veillant à ce que les dossiers soient les plus convergents possibles, tout en s'adaptant au contexte de chacun de leurs territoires.**

Le dossier a été déposé le 31 mars 2021, compte tenu du délai imparti et de l'avis favorable de la Commission et l'accueil favorable des membres du Bureau lors de la séance du 9 mars 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission "Eau, Assainissement et Ressource en eau" réunie le 4 mars 2021,

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- de prendre acte et d'approuver la candidature du syndicat à l'appel à projets relatif à la mise en place de paiements de services environnementaux en faveur d'une trentaine d'agriculteurs présents sur les zones prioritaires de cinq captages prioritaires du syndicat;
- de mettre en œuvre une organisation permettant au syndicat d'animer ce dispositif s'il devait être retenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne;
- de solliciter que l'instruction qui sera menée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le soit avec une vision départementale des projets de territoire, au bénéfice des ressources en eau de Grand Poitiers et d'Eaux de Vienne-Siveer et des agriculteurs les plus engagés.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par :  
Rémy COOPMAN  
Date de signature : 20/04/2021  
Quintilien COOPMAN  
(Bureaux et AG)

*Publié le 20/04/21*